

Plan Marshall 4.0

SYNTHÈSE

La Wallonie est à un moment particulièrement crucial de son histoire. Dans ce contexte, la Wallonie peut compter sur d'importantes ressources, des atouts nombreux et une expérience certaine. À travers le *Contrat d'Avenir* en 1999, le *Plan Marshall* en 2005 et le *Plan Marshall 2.vert* en 2009 ou le *Plan Marshall 2022*, les forces vives wallonnes ont construit des outils radicalement nouveaux de gouvernance qui ont permis le déploiement d'une ambitieuse stratégie de développement régional.

Aujourd'hui plus que jamais, ce processus passe par l'innovation et la formation dans tous les secteurs et dans tous les types d'entreprises. Cet objectif est à l'origine du Plan Marshall et a constitué le moteur de ses actualisations.

Cette ambition, dont l'objet est d'impulser des évolutions structurelles, s'entend évidemment sur le long terme. Voilà pourquoi le Plan Marshall constitue toujours le cœur de la stratégie wallonne : parce qu'il vise la racine du problème et parce qu'il répond à celui-ci à la fois en rénovant nos secteurs industriels porteurs - qui sont la locomotive de notre économie - et en changeant les mentalités et l'image de la Wallonie.

Sous cette législature, c'est l'objet de ce Plan Marshall « 4.0 ».

L'objectif du Gouvernement est d'établir un Plan resserré, concentré sur des mesures prioritaires pour le redéploiement économique, susceptibles de structurer une véritable politique industrielle fondée sur l'innovation et intégrant les principes de « bonne gouvernance » développés au fil de l'expérience.

Les lignes de fuite et les axes structurants du Plan Marshall 4.0 sont clairs et ambitieux.

Ils visent à :

- faire du capital humain un atout, via des mesures qui renforcent les liens entre formation et enseignement élaborées conjointement avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, notamment au travers du développement des filières en alternance ;
- soutenir le développement de l'industrie, dans une logique d'anticipation technologique, en y associant toujours plus et toujours mieux les PME ;
- mobiliser le territoire comme une ressource essentielle de notre développement économique ;
- soutenir l'efficacité et la transition énergétique, notamment en renforçant la démarche lancée autour de l'économie circulaire ;
- soutenir l'innovation numérique, en intégrant cette dimension au cœur des pratiques industrielles et sociales.

Au total, ce sont plus de 2,4 milliards d'euros qui seront consacrés à ce *Plan Marshall 4.0* auxquels s'ajouteront 468 millions d'euros de financement alternatif, outre la concrétisation sous cette législature des projets en financements alternatifs du Plan Marshall 2.vert à hauteur de 841 millions.

La dynamique Marshall a, en outre, toujours été caractérisée par ses principes de bonne gouvernance. Le Gouvernement entend poursuivre et renforcer ses outils permettant un

pilotage précis, rigoureux et objectif au travers d'évaluations indépendantes qui sont autant d'éléments nécessaires à la conduite d'un projet ambitieux.

À cette fin, le Gouvernement wallon entend :

- poursuivre l'objectivation des choix par le recours à des jurys indépendants et des analyses objectives ;
- s'assurer d'un pilotage performant et permanent du Plan, notamment par sa coordination par le Délégué spécial ;
- réaliser un suivi trimestriel de l'état d'avancement du Plan ;
- adopter un pilotage par « objectifs » et donc par « indicateurs de réalisation et de résultats » en étroite association avec l'IWEPS ;
- faire réaliser, sous l'égide de l'IWEPS, des évaluations périodiques et globales du Plan par des experts indépendants, en association avec les partenaires sociaux, dans une logique d'amélioration « en continu » des dispositifs ;
- prévoir un dispositif de gestion budgétaire spécifique afin de permettre une gestion souple et dynamique des moyens consacrés au Plan Marshall, en facilitant les ajustements budgétaires en fonction de la mise en œuvre des actions.

AXE I

Faire du capital humain un atout

304,5 MILLIONS

(DONT 10 MILLIONS DE FINANCEMENT ALTERNATIF)

La Wallonie, en partenariat avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, entend mieux exploiter les potentialités de **l'apprentissage en alternance**.

Concrètement cela signifie :

- Augmenter le nombre de places de formation en entreprise et en faciliter la gestion
- Harmoniser le statut des apprenants en alternance et les modalités d'encadrement en entreprise
- Renouveler l'équipement des centres de formation
- Amplifier la reconnaissance des savoirs et des savoir-faire professionnels acquis en dehors des filières de formation et d'enseignement classiques
- Développer des expériences pilotes afin de généraliser la délivrance d'une certification équivalente à celle délivrée par l'enseignement
- Augmenter la qualité de la formation et de l'encadrement dans les centres de formation en alternance
- Renforcer le lien entre l'offre de formations et les métiers d'avenir
- Développer l'alternance comme méthode d'apprentissage dans l'enseignement supérieur
- Sensibiliser à l'esprit d'entreprendre

Mais une trajectoire professionnelle se construit aussi sur une bonne connaissance du marché du travail et des possibilités d'apprentissage. Pour ce faire, la Wallonie, en collaboration avec la Fédération Wallonie-Bruxelles développera **une démarche d'orientation tout au long de la vie** à destination de tous les publics (élèves, étudiants et travailleurs, avec ou sans emploi, ...).

Cela signifie dans la pratique de :

- Faire pleinement jouer le rôle d'ensemblier des bassins EFE et des Cités des métiers
- Organiser un service d'information, de sensibilisation et d'orientation
- Renforcer les dispositifs de « découvertes métier »

On constate également que **l'apprentissage d'une ou de plusieurs langues étrangères** reste un atout majeur dans un portefeuille de compétences. Les dispositifs existants ayant fait leurs preuves, il y a lieu, en collaboration avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, de les poursuivre et de les rendre encore plus efficaces en fonction des besoins des publics ciblés.

Concrètement, notre ambition est de :

- Optimiser et rationaliser les formules de bourses (rhétoriciens, apprenants de l'alternance, demandeurs d'emploi, étudiants de l'enseignement supérieur)

- Soutenir l'apprentissage à distance des langues notamment par l'intermédiaire de la plateforme Wallangues
- Augmenter le niveau de compétences en langues étrangères des travailleurs via le « chèque langue »
- Former les jeunes Wallons aux métiers de l'international en collaboration avec les entreprises wallonnes exportatrices (programme EXPLORT)
- Renforcer l'accès à l'enseignement supérieur et à la formation tout au long de la vie

Au-delà de ces éléments, la Wallonie a besoin d'encourager la création d'entreprises. A cette fin, la Wallonie entend poursuivre ses efforts en matière de soutien au **développement de l'esprit d'entreprendre**. Il s'agira ainsi d'organiser un programme « **générations entreprenantes 2015-2020** » qui visera à :

- Soutenir une éducation entrepreneuriale: ouverture à l'entrepreneuriat dans les formations des futurs enseignants, intégration de cours sur l'entrepreneuriat dans le cursus des étudiants du supérieur et de l'université, coopération renforcée entre écoles et monde de l'entreprise...
- Investir dans les prochains entrepreneurs, par des initiatives telles que les « écoles entrepreneuriales » pour faire éclore des vocations entrepreneuriales concrètes ou encore par l'adoption d'un « statut de l'étudiant entrepreneur »
- Accroître le passage à l'acte, notamment par le développement d'incubateurs d'étudiants et la mise en évidence des succès entrepreneuriaux
- Soutenir et initier des actions coordonnées de soutien notamment à l'entrepreneuriat féminin

AXE II

Soutenir le développement de l'industrie par une politique d'innovation et de croissance des entreprises

850,5 MILLIONS

La politique des **pôles de compétitivité** en est à son troisième chapitre, après la phase de lancement durant la période 2005-2009, la phase de consolidation de 2009 à 2014, une phase d'expansion, de concentration et de rationalisation de la politique des pôles sera menée sur la période 2014-2019. Cette nouvelle phase tiendra compte des résultats des différentes évaluations et mécanismes externes de gouvernance mis en place. Concrètement, en lien avec la **politique de recherche et d'innovation**, il s'agira de :

- Renouveler la stratégie des pôles de compétitivité et refondre le Décret recherche de telle manière à assoir la stratégie de spécialisation intelligente
- Encourager l'utilisation des Technologies génériques clés
- Développer le montage et le financement de partenariats internationaux notamment en veillant à accroître l'articulation avec les programmes européens
- Faire de la valorisation des résultats de la recherche une priorité notamment en accentuant encore la collaboration effective entre les outils publics wallons et les pôles. En ce sens les moyens seront mis à la disposition des outils financiers pour que chacun de ceux-ci puissent intervenir à tous les stades du processus de valorisation (ce y compris l'expansion internationale)
- Adapter l'offre de formation de Centres de compétence en lien avec les domaines des Pôles ou les nouveaux axes transversaux comme le numérique

Au-delà du soutien à l'innovation, la Wallonie entend **soutenir le développement et la croissance des entreprises**. En effet, le tissu des entreprises wallonnes se caractérise par une taille moyenne des PME et par un nombre d'entreprises de taille intermédiaire (« mid size ») plus faible comparativement aux régions les plus performantes sur le plan économique.

Il convient dès lors de **renforcer le potentiel de croissance des entreprises** wallonnes et de favoriser l'émergence de nouveaux champions au sein du tissu économique wallon.

Concrètement, la Wallonie entend :

- **Soutenir l'innovation des entreprises**. Cela signifie :
 - Soutenir et financer l'innovation de procédé et d'organisation
 - Poursuivre et amplifier le soutien au développement d'une culture de créativité
 - Assurer le financement de spin out et start'up
 - Renforcer l'accès des entreprises innovantes au réseau des « incubateurs »
- Soutenir **l'internationalisation des entreprises**

- Simplifier l'ensemble des dispositifs de soutien de l'AWEX en vue d'offrir un portefeuille d'aides en phase avec les besoins des entreprises, plus lisible et activable de manière plus souple
 - Financer les activités à l'exportation par la mise en œuvre de mécanismes appropriés
 - Apporter un soutien pour de nouvelles implantations et des modèles de « préfinancement » des exportations
- **Financer la croissance** des entreprises
 - Procéder à une réforme des aides à l'investissement et de l'ensemble des autres dispositifs de soutien
 - Accompagner les entreprises qui s'intègrent dans des marchés publics :
 - Favoriser l'accès aux marchés publics et aux « grands comptes »
 - Permettre et étendre la certification des sous-traitants
 - Concevoir des cahiers des charges ouverts aux PME et apporter une attention particulière aux délais de paiement, particulièrement dans le cas des relations entre entreprises et pouvoirs publics
 - Développer des « marchés » locaux par le soutien aux projets de circuits courts et d'économie circulaire
 - Amplifier les dispositifs existants de soutien à la transmission d'entreprises
 - **Accompagner le développement** des entreprises
 - Renforcer les compétences en matière de gouvernance et de management
 - Mettre en œuvre un réseau d'experts « croissance »
 - Développer un réseau d'intérim managers
 - Développer un réseau d'administrateurs indépendants Adapter la stratégie d'animation économique et technologique :
 - Détecter les entreprises à haut potentiel de croissance et leur offrir un accompagnement spécifique
 - Accompagner spécifiquement les « starters »
 - Modéliser le suivi des nouveaux indépendants et managers d'entreprises
 - Renforcer l'implication des structures porteuses d'affaires

AXE III

Mobiliser le territoire à destination du développement économique

374 MILLIONS

(DONT 325 MILLIONS EN FINANCEMENT ALTERNATIF)

L'attractivité et la **compétitivité du territoire** constituent des atouts majeurs sur lesquels la Wallonie doit miser. C'est pourquoi, il y a lieu de réaliser un vaste programme d'équipement des terrains destinés à accueillir les entreprises.

En vue de constituer **une réserve foncière permanente pour l'activité économique**, les actions suivantes seront menées :

- Exécuter le Plan SOWAFINAL 2 (Société Wallonne de Financement Alternatif) en l'adaptant si nécessaire
- Etablir un nouveau programme ambitieux de financement alternatif SOWAFINAL 3 afin de créer 200 ha nets par an disponibles pour les entreprises (ZAE, terrains portuaires, sites économiques reconvertis)
- Rationaliser et simplifier les lois de procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique afin d'accélérer les procédures d'acquisitions/expropriations
- Instaurer un droit de préemption régional pour les terrains mouillés à potentiel portuaire
- Encourager l'association des partenaires privés à la viabilisation des terrains à vocation économique

Dans un souci d'adaptation de l'offre à la demande, il convient, d'une part, de mettre à disposition de nouveaux espaces à destination des investisseurs et, d'autre part, de relifiter les **zones d'activité économique** vieillissantes. De plus, les infrastructures d'accueil des entreprises doivent être de haute qualité, éco-performantes et high connected¹ en phase avec l'industrie numérique 4.0. Les nouveaux parcs d'activité économique doivent également favoriser l'émergence du concept d'économie circulaire et diminuer la dépendance énergétique des entreprises.

Concrètement, les mesures suivantes seront menées :

- Développer un cadastre régional des terrains disponibles
- Etablir une enveloppe budgétaire spécifique pour les terrains de grande dimension (min. 30 ha) situés à proximité des principales infrastructures de communication tels que les autoroutes, ports et aéroports et permettant la multimodalité
- Requalifier les espaces publics et voiries au sein des anciens zonings (revamping²) afin d'améliorer leur attractivité

¹ Des infrastructures « high connected » sont des équipements très puissants en matière d'accès internet et réseaux (fibres optiques à très haut débit).

² Le revamping consiste à revoir la conception d'un équipement fonctionnel pour en accroître la production, les performances économiques et environnementales et la fiabilité.

- Identifier avec les opérateurs les espaces sous-utilisés au sein des parcs afin de permettre leur réutilisation à des fins économiques
- Créer les « parcs d'activités 4.0 » intégrant les nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication

Le développement des **ports autonomes** sera assuré, en parallèle avec la poursuite du programme de dragage. L'objectif est de stimuler l'activité économique liée à la voie d'eau (terrains secs et mouillés). Dans ce cadre, les ports autonomes agiront comme interface pour mobiliser les aides et soutiens publics, participeront à la politique d'aménagement du territoire en proposant des projets de réhabilitation de terrains en friche ou de chancres industriels en vue de leur exploitation portuaire et contribueront à la mobilité générale par la mise en place de centres de logistique et d'infrastructures multimodales et intermodales.

La poursuite de **l'assainissement et du réaménagement des friches**, dans des endroits stratégiques, permet de répondre aux objectifs de préservation de notre environnement, de redéveloppement économique et d'attractivité du territoire wallon. La Wallonie entend dès lors :

- Rendre les procédures de reconnaissance des sites plus efficaces et plus rapides
- Réformer le décret relatif à la gestion des Sols ainsi que les dispositions réglementaires concernant les terres excavées
- Définir de nouvelles modalités d'intervention et de montage de projets
- Développer une filière intégrée de gestion des terres polluées en Wallonie

Il conviendra également d'identifier les liaisons routières à créer ou à renforcer et prioriser les meilleurs rapports « coûts – bénéfiques » en lien avec des pôles d'emploi existants ou en développement : les « **Routes pour l'emploi** ». Il s'agit de nouvelles infrastructures d'accès à des zones d'activités économiques, à des pôles économiques urbains ou encore à des sites hospitaliers, caractérisées par leur haut niveau d'efficacité/pertinence sur le plan de l'attractivité et du développement économique ainsi que de la mobilité des travailleurs, clients et fournisseurs.

Enfin, le soutien à la création de **halls relais et d'ateliers de travail partagés** sera par ailleurs poursuivi pour favoriser l'éclosion et la durabilité d'initiatives privées, avec une attention particulière aux initiatives portées par des coopératives.

AXE IV

Soutenir l'efficacité, la transition énergétique et l'économie circulaire

1,1 MILLIARD

(DONT 133 MILLIONS EN FINANCEMENT ALTERNATIF)

La Wallonie entend poursuivre ses efforts volontaires en matière de développement de l'efficacité énergétique de ses entreprises. Afin de moderniser les réseaux et le bâti wallon vieillissant et ainsi booster un secteur économique local et créateur de richesse :

- Recentrer **l'Alliance Emploi-environnement** sur la rénovation du bâti wallon – notamment le bâti public - en vue d'améliorer la performance énergétique et ainsi soutenir et développer l'économie et en particulier le secteur de la construction.
- Réorienter le système des **primes et prêts « énergie »** et **logement** vers un mécanisme plus performant compte tenu des obligations européennes, de la volonté de promouvoir l'efficacité énergétique, en prenant en compte les difficultés financières des ménages précarisés, des difficultés de financement des ménages moyens.
- Créer un **fonds public/privé** capable de mobiliser des sommes importantes afin de financer selon un mécanisme de tiers-investisseur ou de prêt à 0% les travaux économiseurs d'énergie pour les pouvoirs publics (bâtiments administratifs, scolaires, de logements publics,...).
- Développer de manière efficace et rationnelle le **smart metering**.
- Développer l'**innovation** dans le secteur de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables (soutiens financiers à l'innovation).

Afin de garantir aux acteurs économiques une énergie à un prix compétitif par rapport aux pays voisins et à l'instar d'une norme énergétique, la Wallonie entend instaurer des mécanismes permettant aux entreprises de maîtriser leurs coûts énergétiques. Concrètement cela implique de :

- L'optimisation et la **maîtrise de la facture énergétique**

Pour participer à cette stratégie, le Gouvernement agira sur les 3 composantes d'une facture-type, à savoir :

- le volet « Commodities » (fixer un mix énergétique wallon optimal, développer un cadre législatif encourageant, amplifier et faire davantage connaître au niveau des PME l'ensemble des mesures et facilitateurs) ;
- le volet « Gestion du Réseau de Distribution et de Transport local » (définir un cadre tarifaire, étudier la possibilité d'harmoniser progressivement les tarifs, inciter à l'usage du « smart metering », finaliser les textes d'exécution décret « impétrants ») ;
- le volet « Taxes et Surcharges ».

- Concevoir et mettre en œuvre le système d'accompagnement des PME et TPE, appelé « **accords de branches simplifiés** », en s'appuyant sur les acteurs de terrain.

Il s'agira d'établir un mécanisme efficace et simplifié de soutien à destination des PME et TPE afin de permettre à celles-ci de réduire leur consommation énergétique et leurs émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) ainsi qu'améliorer leur compétitivité.

- L'amplification du **financement de projets en matière d'efficacité énergétique**, notamment par l'instauration de mécanismes de financement (soutiens financiers, primes, tiers-investisseurs...)

Ce mécanisme permettra également le préfinancement d'audit énergétique, sans préjudice de la mobilisation des incitants européens existants (subsidés) pour la réalisation desdits audits. Ces audits pourront notamment être des « audits énergétiques 360° ».

- La promotion de **mécanisme d'autoproduction** notamment tourné vers le grand photovoltaïque et la cogénération

Il s'agit d'adapter le régime des aides à l'Utilisation Durable de l'Energie (UDE) en vue d'inciter les investissements favorisant l'autoproduction d'électricité et les projets communs, mais également de soutenir la recherche et le développement dans la production et le stockage de l'énergie et la mise en œuvre de démonstrateurs (unités pilotes expérimentales)

- L'instauration d'un mécanisme de « **carbon leakage** »

GES L'objectif est de limiter l'impact du système d'échange de quotas d'émission de sur le coût de l'électricité pour les entreprises électro-intensives en Wallonie. La mesure aura pour impact de rattraper une partie du différentiel de coût de l'électricité avec les principaux voisins de la Wallonie.

Dans un souci de profiter des opportunités économiques offertes par l'enjeu du « Développement Durable », le Gouvernement soutiendra également le développement de **l'économie circulaire et de l'économie de la fonctionnalité**.

L'objectif est de mener à bien des **projets pilotes industriels** de mise en application de l'économie circulaire et de l'économie de la fonctionnalité notamment en finançant des études sectorielles, des études de faisabilité et des prototypes. Concrètement, les mesures suivantes seront soutenues :

- Mettre en œuvre un système de veille de ces modèles économiques émergents et sensibiliser les acteurs économiques
- Identifier de nouveaux gisements de croissance de l'économie circulaire à travers le Plan wallon des déchets et une politique environnementale ambitieuse
- Favoriser l'émergence de projets industriels
- Mener des actions d'animation économique sur le terrain en vue d'inciter les entreprises à concrétiser des partenariats de valorisation et d'échange
- Valoriser les déchets issus de l'agriculture, mais aussi de l'industrie, dans le développement de la réutilisation des déchets ou des coproduits en tant que nouvelle ressource

AXE V

Soutenir l'innovation numérique

244,8 MILLIONS

Une quatrième révolution industrielle voit actuellement le jour avec la numérisation poussée à l'extrême des échanges économiques et productifs dans un système global connecté. Grâce au Cloud, au Big Data analytics, à l'internet industriel des objets, la production se réalise de A à Z, avec des interactions à la fois entre les produits et les machines et les machines entre elles.

Face à ces enjeux, la Wallonie entend positionner ses entreprises afin de pleinement tirer profit des mutations technologiques. Pour ce faire, un **plan intégré de transition numérique** sera mis sur pied. Ce plan vise à « booster » l'économie numérique wallonne, à la fois en développant une industrie numérique productrice de biens et services numériques, ainsi qu'en favorisant l'intégration du numérique au service de la croissance et de la compétitivité des entreprises et de manière générale en développant une « culture numérique » auprès des citoyens et plus spécifiquement, des jeunes Wallons en formation.

Ce plan visera à :

- **Accompagner le changement**

Des dispositifs spécifiques seront mis en œuvre pour accompagner le changement des entreprises en lien avec les opportunités et les risques liés au développement du numérique. On peut citer par exemple :

- la sensibilisation et l'accompagnement au développement de l'intelligence stratégique
- la démarche managériale de maîtrise et de protection de l'information stratégique pertinente
- l'entrée des entreprises dans l'ère de l'e-commerce en créant les conditions favorables à son développement
- l'accompagnement de l'évolution des modes de travail : NWOW (New Ways of Working)
- la simplification et la spécialisation du paysage de l'accompagnement des entreprises en matière numérique (clusters, incubateurs spécialisés par domaine de compétence...)

- Soutenir le développement de l'« **Industrie 4.0** »

Le soutien à la modernisation de l'appareil productif industriel sera une priorité. Les actions suivantes seront notamment mises en œuvre :

- Soutenir la relance de l'effort d'investissement à travers des incitants et des produits financiers adaptés

- Accompagner les PME par des diagnostics « flash3 » et une offre de conseil.
Cette action visera à faciliter l'adoption des approches modernes de production des PME
- Mettre en place des démonstrateurs d'usines du futur. Cette action visera la dissémination des nouvelles pratiques en intégrant les transformations nécessaires
- Sensibiliser, former et accompagner les acteurs économiques dans leurs processus de changement
- Inscrire des programmes d'innovation numérique dans les feuilles de route des Pôles de compétitivité concernés

- Soutenir le **développement du secteur numérique**

Il est nécessaire de soutenir activement le développement de ce secteur et ce, éventuellement au travers de fonds d'investissement spécialisés.

Les actions suivantes seront notamment mises en œuvre :

- Financer des projets collectifs et d'entreprises s'inscrivant dans le Plan numérique pour la Wallonie sur le modèle du projet Big Data
- Soutenir la création de start up
- Renforcer le soutien à la recherche dans le secteur numérique

Il s'agira également de faire du numérique un facteur de simplification de l'administration afin de mettre les bases de « **l'Administration 4.0** ». Il ne s'agit pas d'informatiser l'existant mais de transformer les processus de travail et de prester le service public différemment. Cela signifie qu'il faut développer :

- Le **canal numérique d'interaction avec les administrations**
- La **Banque carrefour d'échanges de données** (BCED)
- Une **stratégie de numérisation** dans l'optique d'un meilleur service aux acteurs du marché de l'emploi et du monde du travail

Le numérique est aussi un vecteur important en vue de repenser notre rapport au territoire. En effet, la dynamisation et la rénovation des quartiers urbains existants, de même que la création de villes et de quartiers nouveaux (urbains et ruraux), ne peuvent se concevoir sans un déploiement de manière intégrée des Technologies de l'Information et de la Communication et de l'information. Il convient dès lors d'exploiter tout le potentiel des technologiques du numérique dans le cadre du développement de **l'intelligence territoriale**. En ce sens, les actions seront menées :

- Soutenir le **technologique et le numérique de la ville de demain**, (quartiers urbains existants requalifiés, quartiers nouveaux et villes nouvelles)

Il est ici question d'améliorer le partage d'informations et de développer la coordination entre les différents services de la ville par la mise en place d'une plateforme technique de partage d'informations entre pouvoirs publics, citoyens et entreprises ainsi que de soutenir la mise en place de quartiers nouveaux et villes nouvelles exemplaires en termes de connectivité.

- Développer la **connectivité du territoire**

³ Ce diagnostic rapide vise à aider les entreprises à faire le bilan de leurs capacités/opportunités en termes de développement numérique.

Le développement du réseau régional de fibres optiques permettra avantageusement d'augmenter la connectivité entre les différents acteurs de la Région, à savoir:

- Des écoles dans le cadre de la politique relative aux écoles numériques et des nouvelles technologies au service de la formation
 - Des parcs d'activités économiques afin de permettre aux entreprises de saisir les opportunités de l'économie numérique et de renforcer l'attractivité de ce type d'infrastructures
 - Des citoyens dans le cadre des démarches « Smart-cities » et d'accessibilité aux nouvelles technologies
 - Des pouvoirs publics dans le cadre de leur modernisation et de leur simplification administrative, mais également pour le développement de stratégies de territoires intelligents, au niveau communal ou supra-communal
 - Des réseaux mobiles haut débit pour couvrir le territoire y compris dans les zones moins densément peuplées
- Soutenir les initiatives en matière de **mobilité intelligente**

Les réseaux satellitaires, les applications mobiles innovantes et le traitement numérique de données permettront de considérablement fluidifier, sécuriser et optimiser la chaîne de mobilité, au profit du développement économique.

- Mettre en place une mobilité soutenable, innovante et intelligente par la création d'un véritable Réseau Express de COvoiturage (RECO)
- Développer des Lignes à Haut Niveau de Service (LHNS) par exemple entre la gare de Charleroi-Sud et l'aéroport de Charleroi
- Encourager, via les cahiers des charges des appels à projets, au sein des quartiers nouveaux et villes nouvelles ainsi que des quartiers urbains existants requalifiés, les solutions innovantes de déplacement utilisant notamment les technologies numériques innovantes (partage de voitures (électriques), vélos, covoiturage intelligent, transport public urbain connecté, ...)